



Code de déontologie Praticienne de Reiki

1. Présenter un casier judiciaire vierge,
2. S'engager à ne faire partie d'aucune secte listée sur le rapport parlementaire français le plus récent,
3. Présenter clairement les tarifs pratiqués par la société Ose et Être pour les séances, ateliers ou formations,
4. Suivre scrupuleusement le déroulé d'une séance « standard »,
5. Prévenir le consultant sur le fait que j'ai une obligation de moyen et non de résultat,
6. Garder confidentielles les informations communiquées par le consultant, quelle qu'en soit la nature,
7. Appliquer une pratique laïque du Reiki,
8. Respecter les droits du consultant (liberté de pensée, liberté d'expression, liberté de décision).